



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ÉGALITÉ DANS LA POCHE

CHIFFRES-CLÉS - MARS 2024



Sommaire

- 1. Violences sexistes et sexuelles p. 3
- 2. Santé des femmes et accès aux droits p. 4
- 3. Égalité économique p. 5
- 4. Culture de l'égalité et parité p. 6
- Focus : Europe et international p. 7
- La politique publique Égalité en chiffres p. 8

1 • VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Violences au sein du couple – les victimes

- 118 femmes tuées par leur partenaire ou ex-partenaire ont été recensées en 2022 (122 en 2021). 12 enfants co-victimes sont décédés. Le ministère de la Justice recense 94 féminicides en 2023 (données provisoires).
- Plus d'1 femme sur 6 (16%) déclare avoir été victime de violences physiques ou sexuelles commises par un partenaire au moins une fois depuis l'âge de 15 ans. Plus d'1 femme sur 4 (27%) déclare avoir été victime de violences psychologiques.
- Sur l'année 2021, 422 000 personnes déclarent avoir été victimes de violences conjugales, dont 321 000 femmes (Hexagone). Les femmes âgées de 18 à 24 ans sont 2 à 3 fois plus concernées par les violences conjugales que le reste de la population.
- 15% des femmes victimes de violences ont déposé plainte (2021), et 5% ont déposé une main courante.

Violences au sein du couple – les auteurs

- En 2022, 198 612 personnes ont été mises en cause pour violences conjugales. 87% étaient des hommes (données administratives).
- 30 centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) sont ouverts depuis 2021. 85% des départements hexagonaux sont couverts. En 2022, 13 865 auteurs ont été orientés vers les CPCA, dont 90% dans le cadre d'une mesure judiciaire et 10% dans le cadre d'une démarche volontaire. Plus de 3 500 auteurs ont bénéficié d'un suivi psychologique.

La politique de lutte contre les violences conjugales

- Au 3 septembre 2023, sur les 54 mesures issues du Grenelle des violences conjugales, 47 sont effectives et 7 sont en cours de réalisation. 100% des mesures ont été engagées.
- En 2023, on compte : plus de 10 000 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes (multipliées par 2 depuis 2017) ; 460 intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (600 d'ici 2025) ; près de 5 000 téléphones grave danger (TGD) déployés en juridiction ; plus de 1 000 bracelets anti-rapprochement (BAR) activés ; près de 140 000 policiers et gendarmes formés.
- 10 M€ ont été programmés pour déployer l'aide universelle d'urgence, entrée en vigueur le 28 novembre 2023. Elle a pour objectif de lever les freins financiers auxquels peuvent être confrontées les victimes pour quitter leur conjoint violent.

Sexisme et violences sexistes et sexuelles

- En 2022, les services de la police et de la gendarmerie ont enregistré 2 800 outrages sexistes (7 600 depuis 2018), contravention prévue à l'article 621-1 du Code pénal créé par la loi n°2018-703 du 3 août 2018.
- Les femmes sont les premières victimes de violences sexuelles : près d'1 femme sur 6 (17%) déclare avoir été victime de violences sexuelles par non-partenaire au moins une fois depuis l'âge de 15 ans. 65% des femmes victimes avaient moins de 30 ans au moment des faits.
- Sur l'année 2021, 247 000 personnes déclarent avoir été victimes d'au moins une violence sexuelle physique (viol, tentative de viol, agression sexuelle), dont 217 000 femmes (Hexagone). 58 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol, 89 000 de tentative de viol et 182 000 d'agression sexuelle. 6% des femmes victimes ont porté plainte.
- 65% des viols sont commis au domicile de la victime ou chez une autre personne.
- 1 138 000 femmes déclarent avoir été victimes de harcèlement sexuel ou d'exhibition sexuelle sur l'année 2021. 30% des faits de harcèlement sexuel ont lieu dans la rue, 14% par téléphone ou SMS et 14% sur les réseaux sociaux.
- 38,5% des femmes déclarent avoir été victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail au moins une fois dans leur vie professionnelle.

Lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle

- 94% des victimes de la traite des êtres humains pour une exploitation sexuelle et accompagnées par 62 associations sont des femmes. 13% sont mineures et 76% sont exploitées dans un réseau de traite.
- Au 30 juin 2023, 756 personnes étaient en parcours de sortie de prostitution (PSP), accompagnement par des associations agréées prévu par la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel. Depuis 2017, 1 242 personnes ont suivi ou sont en cours de parcours de sortie de prostitution. 100 commissions départementales ont été installées sous l'autorité des préfets, dont 60 avec PSP.
- En 2021, les services de sécurité ont enregistré 2 460 mineurs victimes d'exploitation sexuelle pédopornographique. 78% d'entre eux étaient des filles et 60% avaient moins de 15 ans.

Mutilations sexuelles féminines et mariages forcés

- Environ 125 000 femmes excisées vivent en France.
- Selon SOS mariages forcés, porté par l'association Voix de femmes, 98% des victimes de mariage forcé sont des femmes, dont 71% ont moins de 26 ans. 17% ont été mariées de force en France.

2 • SANTÉ DES FEMMES ET ACCÈS AUX DROITS

IVG, contraception et éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

- 234 253 IVG ont été réalisées en 2022, soit 16,2 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans (France entière). Le taux de recours est 2 fois plus élevé dans les DROM que dans l'Hexagone. Le délai de recours est passé de 12 à 14 semaines de grossesse depuis la loi du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement.
- 72 % des femmes ont recours à une méthode médicalisée pour assurer leur contraception en 2016 (15-49 ans). Parmi elles, 33 % déclarent utiliser la pilule contraceptive, 26 % le stérilet, 16 % le préservatif. 8 % des femmes n'utilisent aucune méthode contraceptive.
- Depuis le 1^{er} janvier 2023, la contraception d'urgence est disponible gratuitement et sans prescription pour toute personne mineure ou majeure. Certains préservatifs masculins sont gratuits pour les moins de 26 ans. Depuis le 9 janvier 2024, c'est également le cas de certains préservatifs féminins.
- 150 espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) informent les personnes sur leurs droits et les accompagnent dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle.

Santé sexuelle et menstruelle

- On estime que 10 % des femmes sont touchées par l'endométriose en France. Le délai moyen entre les premiers symptômes et le diagnostic est de 7 ans.
- On compte 61 214 nouveaux cas de cancers du sein par an, 3 159 nouveaux cas de cancers du col de l'utérus (2023). 45,8 % des filles âgées de 15 ans étaient vaccinées contre les infections à papillomavirus humain (HPV) en 2021, contre 6,6 % des garçons.
- En 2023, 31 % des femmes menstruées déclarent s'être déjà retrouvées en situation de précarité menstruelle.

Santé périnatale

- Entre 12 % et 24 % des grossesses s'arrêtent spontanément avant 14 semaines d'aménorrhée (« fausse couche »).
- Environ 1 femme sur 10 souffre d'une dépression post-partum dans les deux mois après l'accouchement.
- La mortalité maternelle est 3 fois plus importante dans les DROM (32,1 pour 100 000 naissances) que dans l'Hexagone (9,5).

Espérance de vie, état de santé et handicap

- En 2023, l'espérance de vie à la naissance des femmes est de 85,7 ans et celle des hommes de 80 ans. Les maladies cardiovasculaires sont la première cause de mortalité chez les femmes.
- 65 % des femmes déclarent un bon ou très bon état de santé général, contre 68,6 % des hommes.
- 15 % des femmes et 13 % des hommes âgés de 15 ans ou plus sont en situation de handicap en 2021. 39 % des femmes en situation de handicap sont en emploi en 2022, contre 66 % des femmes valides. La moitié travaille à temps partiel, contre 27 % pour les femmes valides (2020). 38 % des femmes en situation de handicap présentent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, contre 32 % des hommes en situation de handicap (2018).

Lutte contre la précarité et accès aux droits

- 4,9 millions de femmes vivent sous le seuil de pauvreté (4,3 millions d'hommes) en 2019. Les femmes représentent 53 % des personnes vivant en ménage modeste ou pauvre.
- Le taux de pauvreté des femmes est de 15 %. Il serait de 23 % sans les minima sociaux et prestations sociales.
- La France compte 2 millions de familles monoparentales, parmi lesquelles 1,6 million ont à leur tête une femme (82 %). Sur 100 enfants, 25 vivent en famille monoparentale, 66 en famille « traditionnelle », 9 en famille recomposée. 40,5 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, soit 2,6 fois plus que les familles « traditionnelles » (2018).
- La France compte 16,9 millions de retraités, dont 53 % de femmes. En 2021, la pension brute de droit direct des femmes s'élève en moyenne à 1 178 € par mois, soit 773 € de moins que les hommes (1 951 €). Les femmes représentent 56 % des allocataires du minimum vieillesse.

Les centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF)

- 98 associations agréées CIDFF informent individuellement et collectivement les personnes sur leurs droits. En 2022, 2 378 permanences ont été assurées et ont permis d'informer 445 000 personnes, dont 297 000 femmes.

3 • ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE

Emploi et temps de travail

- **14,9 millions de femmes participent au marché du travail** en 2022 (30,6 millions d'actifs).
- Le taux d'activité des femmes demeure inférieur à celui des hommes : **71% des femmes âgées de 15 à 64 ans sont actives en 2022** (77% des hommes). **Dans les quartiers politique de la ville (QPV), le taux d'activité des femmes (51,9%) est près de 20 points inférieur** à celui des femmes résidant hors QPV (69,1%).
- **13,6 millions de femmes âgées de 15-64 ans sont en emploi en 2022** (taux d'emploi : 66%), contre 14,2 millions d'hommes (taux d'emploi : 71%).
- En 2022, **1,07 million de femmes sont au chômage** (taux de chômage : 7,1%) et 1,17 millions d'hommes (taux de chômage : 7,5%). L'écart entre les femmes et les hommes est plus élevé en Guadeloupe (2,3 points) et plus encore en Guyane (3 points). **Le taux de chômage des femmes est 2 fois supérieur dans les quartiers politique de la ville** par rapport aux autres quartiers.
- **1 femme salariée sur 4 (26,5%) est à temps partiel**, contre moins d'1 homme sur 10 (8,4%) en 2022. 51% des femmes salariées à temps partiel le sont pour raisons familiales ou de santé (2020). Cet écart femmes-hommes s'accroît avec l'âge : **39% des femmes de 60 ans sont à temps partiel**, contre 11% des hommes.

Mixité des métiers

- En 2022, **40% des femmes en emploi sont des employées**, contre 12% des hommes. **19% des femmes sont cadres**, pour 24% des hommes (privé et public).
- **8 salarié(e)s sur 10 exercent un métier « non mixte »** (métiers exercés à plus de 80% par des femmes ou à plus de 80% par des hommes).
- En 2017-2019, les femmes représentent **91% des aides-soignants** et **95% des aides à domicile et aides ménagères**. Elles ne représentent que **18% des ingénieurs de l'informatique** et **18% des dirigeants d'entreprises**.

Écarts de rémunération et instances dirigeantes

- En 2022, **le salaire moyen net en EQTP des femmes du secteur privé est 14,1% inférieur à celui des hommes** (15,6% en 2021). En moyenne, **les femmes touchent 394 € nets par mois de moins que les hommes** (salaire net en EQTP, secteur privé, 2022). **Les femmes ne représentent que 21,9% des 1% de salariés les mieux rémunérés en France en 2021** (secteur privé).
- **Les conseils d'administration des grandes entreprises sont quasi-paritaires avec 46% de femmes** (SBF 120, 2022). Effet de la loi Rixain du 24 décembre 2021, **la parité progresse sein des comités exécutifs ou de direction : 28,5% de femmes en 2022**, contre 8,4% en 2013.

Index de l'égalité professionnelle et Label Égalité professionnelle

- **La note moyenne à l'Index est 88/100 en 2023. 93% des entreprises** devant calculer et publier leur Index (toutes les entreprises de 50 salariés et +) ont obtenu une **note supérieure ou égale à 75/100**. Un Index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique a été instauré par la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.
- Au 1^{er} janvier 2023, **53 institutions publiques et 59 entreprises privées ont obtenu le Label Égalité professionnelle**.

Entrepreneuriat par les femmes

- **4 entreprises sur 10 ont été créées par une femme en 2021**. Les femmes entrepreneures sont sous-représentées dans certains secteurs : seulement **2% des entreprises de construction** et **26% des entreprises en information-communication ont été créées par des femmes**.
- Les femmes micro-entrepreneures perçoivent en moyenne **un revenu d'activité annualisé 16,2% moins élevé que celui perçu par les hommes micro-entrepreneurs** (2019).
- **10 plans d'action régionaux en faveur de l'entrepreneuriat par les femmes (PAREF)**, déclinaisons locales du 4^e accord-cadre État-BPI France 2021-2023, sont actifs à la fin 2023.

Fonction publique

- **63% des 5,67 millions d'agents de la fonction publique sont des femmes**. Les femmes représentent 43% des effectifs de catégorie A+ ; 67% des effectifs de catégorie A ; 58% de catégorie B ; et 63% de catégorie C au 31 décembre 2021.
- La fonction publique d'État (FPE) compte 57% de femmes, la fonction publique territoriale (FPT) 61%. **La fonction publique hospitalière (FPH) est le versant le plus féminisé (78%)**.
- En 2021, **le salaire net en équivalent temps plein des femmes dans la fonction publique est inférieur de 11,3% à celui des hommes**.
- Les femmes représentent **33% des emplois de l'encadrement supérieur et de direction de la FPE** en 2020. Pour la première fois en 2020, l'objectif de 40% de femmes primo-nommées dans ces emplois est atteint (42%).

4 • CULTURE DE L'ÉGALITÉ ET PARITÉ

Parité politique

- Le Parlement compte **37,3% de femmes députées** et **36,3% de sénatrices** (octobre 2023).
- En 2023, 42% des conseillers municipaux sont des femmes, mais seulement **20% des communes ont une femme pour maire**.
- En 2023, on compte **48% de femmes conseillères régionales** ; **50% de femmes conseillères départementales**. Certaines instances locales sont moins paritaires : 35% des conseillers intercommunaux sont des femmes.

Éducation et orientation professionnelle

- À la rentrée 2022, **les filles représentent 36% des effectifs dans la doublette Mathématiques/Physique-chimie en terminale générale, 11% dans la doublette Mathématique/Numérique et sciences informatiques (NSI) et 13% dans la doublette Mathématique/Sciences de l'ingénieur (SI)**.
- Les femmes obtiennent de meilleurs résultats au baccalauréat (tous bacs) : **32% des bachelières obtiennent la mention « Bien » ou « Très bien »**, contre 25% des bacheliers (bac 2022).
- En filière professionnelle, **97% des étudiants en Bac pro « Coiffure, esthétique et autres services aux personnes »** sont des femmes. Elles ne représentent que 2% des étudiants en Bac pro « Électricité et électronique » (rentrée 2022).
- Les femmes ne représentent que **31% des étudiants des classes préparatoires (CPGE) scientifiques**, contre 70% des étudiants en CPGE littéraires et 49% des étudiants en CPGE économiques (2022-2023). **30% des étudiants en formations d'ingénieurs sont des femmes** (2022-2023).
- Fin 2023, **9 régions ont décliné la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif**.

Engagement de la jeunesse

- **61% des 145 000 volontaires en service civique** en 2021 sont des femmes.
- 39 899 jeunes ont participé au séjour de cohésion du Service national universel en 2023, dont **56% de filles**.

Sports

- **5,9 millions de femmes sont licenciées auprès d'une fédération sportive** en 2022 (38% des licenciés).
- **La pratique sportive demeure genrée** : 84% des licenciées en équitation sont des femmes, 10% pour le football, 11% pour le cyclisme et le rugby.
- La Coupe du monde de rugby France 2023 devient le premier grand évènement sportif international à être labellisé « Terrain d'Égalité ». **Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont les premiers Jeux paritaires de l'Histoire**.
- Sur l'ensemble des retransmissions sportives à la télévision, seulement **5% du temps d'antenne était dédié à du sport féminin** en 2021.

Culture et médias

- **3 femmes étaient nommées dans la catégorie « meilleure réalisation » à la cérémonie des César 2024** (aucune en 2023). Le 24 février 2024, **Justine Triet est devenue la 2e femme de l'histoire à remporter le prix de la meilleure réalisation**.
- 10% des artistes récompensées pour le meilleur album aux Victoires de la musique depuis 1985 sont des femmes.
- **44% des intervenants à la télévision et la radio** en 2022 sont des femmes. Elles représentent **45% des invités politiques** conviés sur les plateaux.
- **On compte 44% de femmes à l'antenne** en 2022, pour **36% du temps de parole** (TV et radio).
- À la télévision, **61% des publicités pour le secteur de l'habillement ou du luxe** présentent une hyper sexualisation des femmes.

Situation des femmes dans le monde

- **1 femme sur 4 (27%)** dans le monde est ou a été victime de violences au sein du couple. **133 femmes par jour sont tuées par leur partenaire ou membre de leur famille.**
- **Seuls 14 pays garantissent les mêmes droits économiques** aux femmes et aux hommes (2022).
- **190 millions de femmes n'utilisent pas de méthode contraceptive** en raison d'un manque d'accès à ces méthodes.
- **129 millions de filles dans le monde ne sont pas scolarisées.** 650 millions de femmes ont été mariées de force avant l'âge de 18 ans.
- Au rythme actuel des changements législatifs dans le monde, **il faudrait 289 ans pour atteindre l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.**

Actualité de l'Union européenne (UE)

- Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est aujourd'hui au premier plan des actions de l'UE, qui a récemment adopté ou est en cours d'adoption **de 4 directives** :
 - **La directive *Women on boards***, adoptée en 2021 (transposition prévue en 2026) ;
 - **La directive sur la transparence salariale**, adoptée en 2023 (transposition prévue en 2026) ;
 - **La directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**, qui a fait l'objet d'un accord en trilogie le 6 février 2024 ;
 - **La directive fixant des normes pour les organismes de promotion de l'égalité**, en cours de négociation.

La diplomatie féministe en chiffres

- En 2021, le Forum Génération Égalité a permis de faire émerger près de **3 000 engagements concrets** et d'engager **40 milliards de dollars.**
- La France promeut activement **la Convention d'Istanbul**, qui pose un cadre juridique afin de prévenir, protéger et soutenir les femmes contre toutes les formes de violences fondées sur le genre. **L'UE a ratifié la Convention le 10 mai 2023.**
- En 2023, **le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) a été renouvelé à hauteur de 250 M€** jusqu'en 2027. La France est le premier pays financeur d'organisations féministes dans le monde.
- **La 3^e Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes** est en cours de renouvellement et paraîtra dans le courant de l'année 2024.
- **La France participera à la 68^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW)** du 11 au 22 mars 2024, sur le thème de la lutte contre la pauvreté et le renforcement des institutions.

LA POLITIQUE PUBLIQUE ÉGALITÉ EN CHIFFRES

Le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Toutes et tous égaux » 2023-2027

→ Le Plan « Toutes et tous égaux » vise à poursuivre la politique volontariste portée par le Gouvernement depuis 2017. Il comporte 161 mesures réparties en 4 axes prioritaires, qui orientent l'action interministérielle :

- Axe 1 – La lutte contre les violences faites aux femmes
- Axe 2 – La santé des femmes
- Axe 3 – L'égalité professionnelle et économique
- Axe 4 – La culture de l'égalité

→ Le Plan est piloté par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Ses services suivent le déploiement des actions portées par les ministères concernés et assurent la déclinaison du Plan dans les territoires.

> [Pour en savoir plus sur le Plan « Toutes et tous égaux »](#)

Le service des droits des femmes (SDFE) et son réseau déconcentré (RDFE)

→ Le SDFE est l'administration chargée de mettre en œuvre la politique du ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes. **Le SDFE a pour mission de concevoir, d'impulser et d'assurer la mise en œuvre de la politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes**, au sein de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

→ Le SDFE est composé **d'un service central et du réseau déconcentré aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes**. **18 directrices et directeurs régionaux (DR)** sont déployés en régions, placés auprès des Préfets de régions et/ou des DREETS. Elles et ils sont accompagnés d'un(e) DR délégué(e) et d'un(e) cadre de gestion. **96 déléguées départementales et délégués départementaux (+ 2 correspondant(e)s en COM)**, rattachées à la DDETS-PP, à la DDI ou au Préfet, déploient la politique dans les territoires.

> [Consulter l'annuaire du réseau déconcentré aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

Le budget de la politique égalité

→ Le programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » a été doté de **77,4 M€** (LFI 2024). Il a ainsi multiplié par près 2,5 en 5 ans. Les crédits du P137 sont très majoritairement dédiés au subventionnement d'associations. En 2023, **78% des crédits ont été délégués aux services déconcentrés**.

→ Le P137 ne reflète pas la totalité de l'effort consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes, porté par l'ensemble des ministères. Un document de politique transversale (DPT), annexé au projet de loi de finances (PLF), retrace l'ensemble des crédits consacrés à cette politique dans les différents ministères. Ainsi, **l'effort budgétaire de l'État atteint 5,80 Md€** (PLF 2024, CP) contre 2,37 Md€ en 2023. **52 programmes budgétaires participent à la rédaction du DPT** (50 en 2023), et **45 concourent à l'évaluation des crédits** (39 en 2023).

> [Consulter le DPT « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes »](#)



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cette publication a été réalisée par le **service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS)**. Sauf mention spécifique, cet outil présente les dernières données disponibles au 2 février 2024 (sources : statistique publique et organisations partenaires).

Pour en savoir plus : *Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Édition 2023*, disponible sur www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr.

Directeur de la publication : Jean-Benoît Dujol, directeur général de la cohésion sociale, délégué interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. **Responsable d'édition :** secrétariat général des ministères sociaux – délégation à l'information et à la communication (Dicom) des ministères sociaux. **Maquette et réalisation :** Dicom des ministères sociaux. **Impression :** Direction de l'information légale et administrative (Dila).